

**Décret Présidentiel n° 2021-78 du 28 juillet 2021, portant cessation de fonctions du Président directeur général de la télévision tunisienne.**

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment son article 80,

Vu le décret n° 2007-1868 du 23 juillet 2007, portant création, organisation administrative et financière et modalités de fonctionnement de la télévision tunisienne,

Vu le décret gouvernemental n° 2018-799 du 1er octobre 2018 portant nomination du Président-directeur général de la télévision tunisienne,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-69 du 26 juillet 2021, portant cessation de fonctions du Chef du Gouvernement et de membres du Gouvernement,

Prend le décret Présidentiel dont la teneur suit :

Article premier - Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Mohamed Lassaad Dahech, journaliste en chef, Président directeur général de la télévision tunisienne à compter du 28 juillet 2021.

Art. 2 - Le présent décret Présidentiel sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 28 juillet 2021.

*Le Président de la République*

**Kaïs Saïed**

**Décret Présidentiel n° 2021-79 du 28 juillet 2021, portant nomination à titre temporaire pour assurer la direction de la télévision tunisienne.**

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment son article 80,

Vu le décret n° 2007-1868 du 23 juillet 2007, portant création, organisation administrative et financière et modalités de fonctionnement de la télévision tunisienne,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-69 du 26 juillet 2021, portant cessation de fonctions du Chef du Gouvernement et de membres du Gouvernement.

Prend le décret Présidentiel dont la teneur suit :

Article premier - Madame Awatef Daly, journaliste en chef, est chargée de diriger la télévision tunisienne à titre temporaire à compter du 28 juillet 2021.

Art. 2 - Le présent décret Présidentiel sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 28 juillet 2021.

*Le Président de la République*

**Kaïs Saïed**